

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
D'APPLICATION LAZARE-CARNOT**

Tél. : 01 42 42 83 33

Fax : 01 47 82 19 54

Mél. : [0920245s@ac-versailles.fr](mailto:0920245s@ac-versailles.fr)

Site : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

**Compte rendu  
Séance du 25 février 2020**

Étaient présent(e)s

**PARENTS ELUS :**

TISLOWITZ Charlotte	FCPE
FINIASZ Anne-Claire	FCPE
AMIR Sandrine	FCPE
GABILLEAU Tony	FCPE
DELANNAY Annaïg	FCPE
BEAUGENDRE Grégory	FCPE
BARON Frédérique	FCPE
ROGEON Vasco	PEEP
DAMBRIN Anna	PEEP
DOLY Amélie	PEEP
ROUGAGNOU Sonia	PEEP
DETREZ Héloïse	PEEP
COUSTON Stéphanie	PEEP

**REPRESENTANT LA MUNICIPALITE :**

LEGHMARA Leïla, Maire-Adjointe

**RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS**

LEYE-ENNE Yann

**ENSEIGNANT(E)S :**

GUIRAUDIE Michel	Directeur
PERBOIRE Alexane	CPA
PLISZKE Stéphanie	CPB
DEQUIEDT Morgane	CPC
BEZIER Bruno	CYCLE 2
ABOUMEZRAG Fatima	CE1A
COUSSOT Emmanuelle	CE1B
LACAZE Laetitia	CE1C
ROUGEOLLE Cédric	CE2A
CHERID Anaïs	CE2C
CHAUMEL Thierry	CM1A
HALIMI Audrey	CM1B
BILLARD Mathieu	CM1C
BRODIN Sophie	CM2A
PASCOLO Claire	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C

**DELEGUEE DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE**

MONTETAGAUD Hélène

**Ordre du jour :**

- **La récréation** : Temps éducatif, prévention et surveillance
- « **Savoir rouler à vélo** » : Du pilotage en ville (CP) à la prévention routière (CM1)
- **Les projets de classes de découvertes** : Le séjour « ferme » et les soutiens à l'organisation des classes « autogérées »
- **Les Projets Culturels de Proximité (PCP)** : « M. et Mme Crado s'invitent à l'école » (cycle 2) et « Ecriture à 3 mains » (CM2C)
- **Travaux et équipements** : Réfection des sanitaires et installation VPI
- **La rentrée 2020** : Projections d'effectifs et périmètre scolaire



## LA RECREATION

Attendue par beaucoup, parfois moins bien vécue pour quelques-uns, la récréation espace de détente et de lien social concentre l'attention des personnels, enseignants ou animateurs, chargés de la surveillance.

L'activité récréative est reconnue comme un droit par la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (art. 31).

La récréation répond aux besoins cognitifs et physiologiques des enfants :

- la concentration (le cerveau a besoin de pauses) ;
- les apprentissages (le jeu est un outil pour les enfants pour apprendre, se socialiser et faire preuve de créativité) ;
- la socialisation et la gestion des conflits (gestion des relations et des interactions entre pairs pendant les récréations en complément des apprentissages menés en classe) ;
- la santé (les jeux libres et actifs de la récréation correspondent aux besoins de motricité des enfants).

### La responsabilité de surveillance et d'encadrement des acteurs éducatifs

Sur les temps scolaires, hormis les deux temps d'accueil échelonnés avant la classe à 8h50 et à 13h20, deux temps de récréation de 15 minutes figurent quotidiennement aux emplois du temps, l'un le matin et l'autre l'après-midi.

Il appartient au directeur d'organiser le service des enseignants afin de garantir la continuité de la surveillance pendant les récréations. A l'école primaire, sur les temps scolaires, cette surveillance est confiée aux enseignants uniquement.

Il n'existe pas de taux d'encadrement réglementaire. Le nombre de personnes chargées d'assurer la surveillance doit tenir compte de l'importance des effectifs et de la configuration des lieux.

Compte tenu de la configuration de l'école et du nombre d'élèves, la mise en place du principe des récréations « décalées » sur les deux cours de récréation a été retenue conduisant à organiser quatre espaces récréatifs le matin et l'après-midi.

Cette organisation offre de plus grands espaces de détente pour les élèves, mais mobilise un nombre plus important d'enseignants – la totalité de l'équipe enseignante sur la journée – pour assurer l'encadrement.

Sur les temps périscolaires (pause méridienne, accueil du matin et du soir), la surveillance est confiée aux animateurs sous la responsabilité du responsable de l'accueil de loisir.

### Les points de vigilance. La prévention et les mesures éducatives

Une étude conduite sur plusieurs académies montre que 40% des élèves affirment avoir été au moins une fois victime dans l'année d'agressions ou de violences verbales ou physiques. Seuls 28% affirment en avoir été l'auteur.

L'analyse des déclarations des élèves fait apparaître que dans la majorité des situations, c'est l'appartenance à un groupe qui est en jeu et/ou une gestion des émotions mal maîtrisée. L'on rend coup pour coup, insulte pour insulte sous l'effet de la colère, de l'énervement.

Les points de vigilance et l'attention des personnels chargés de la surveillance portent sur :

- les agressions ou violences verbales : moqueries, surnoms, rejet entre élèves, insultes, racisme, discrimination, menaces...
- les agressions ou violences physiques : coups, bagarres, bousculades, pincements, tirage des cheveux...



Les situations de harcèlement, qui se définissent comme des violences répétées qui peuvent être verbales, physiques ou psychologiques, font l'objet d'une attention renforcée et d'un vaste plan d'actions mis en place par l'Education nationale.

*(Un numéro vert en cas de harcèlement à l'école est mis en place, le 30 20.*

*Des psychologues et professionnels de l'éducation procurent des conseils aux victimes, parents ou témoins d'une situation de harcèlement.)*

Bien que l'école Lazare Carnot se caractérise par un faible nombre de faits de violence et un très faible nombre d'accidents, des élèves ont cependant des difficultés à gérer leurs émotions générant des incidents et des relations conflictuelles entre pairs.

La pratique du football est en particulier mise en cause dans la majorité des incidents ! Des phénomènes de rejets, voire des situations de harcèlement sont également observés et nécessitent une vigilance particulière.

Les familles sont parfois les premières à identifier ces situations et à alerter l'école.

En parallèle du travail quotidien conduit en classe et en dehors de la classe portant sur le respect d'autrui et le « vivre ensemble », un parcours éducatif jalonné d'actions spécifiques est mis en œuvre qui s'inscrit dans un processus progressif d'apprentissage de la citoyenneté.

- Le règlement de la « cour de récréation » est élaboré avec les délégués de classes pour favoriser les prises de conscience et la compréhension des règles pour que la récréation soit un moment de détente pour tous. (Cf. « Règlement de la cour d'école » en annexe)
- Les conseils de délégués abordent des thématiques et des échanges relatifs au « vivre ensemble » trouvant un prolongement dans les classes : égalité fille-garçon, les discriminations...
- La prévention du harcèlement au cycle 3
  - Un dispositif pédagogique de prévention du harcèlement est mis en place dans les classes de CM1 à partir de supports vidéos primés au concours de l'Education nationale « non au harcèlement ». Ces supports permettent de développer un questionnement source d'échanges et d'arguments s'inscrivant dans le cadre du programme de l'éducation civique et morale et visent plus particulièrement à identifier les situations de harcèlement en apprenant à réagir que l'on soit victime ou témoin.
  - Les risques d'un mauvais usage d'internet et le cyberharcèlement sont abordés dans les classes de CM2 sous la forme d'atelier en collaboration avec la police nationale.
- L'Education Physique et Sportive : L'EPS est un domaine privilégié pour exercer, par la pratique, l'éducation à la citoyenneté et le respect d'autrui : le respect de l'autre (partenaire, adversaire, arbitre), le respect des règles (règles de jeux, consignes), le respect du cadre de vie (infrastructures, matériel, environnement), la capacité d'initiative personnelle et d'engagement, la capacité à dominer ses appréhensions.

A cet égard, l'engagement de l'école dans le projet « Génération 2024 » (label accordé aux écoles qui valorisent les initiatives dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024) vise à développer les pratiques sportives mais également les valeurs citoyennes de l'olympisme : amitié, respect, excellence.

Des classes de CM1 et de CM2 participent à des rencontres sportives organisées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) destinées à promouvoir des valeurs citoyennes comme « l'égalité fille/garçon dans le football ».



L'ensemble de ces dispositions ne suffit toutefois pas à garantir l'absence d'incidents. Des mesures éducatives individuelles de régulation sont également nécessaires.

Les mesures les plus courantes relèvent de la remontrance, voire de la sanction en cas de non-respect des règles : élève temporairement isolé de ses camarades, temps de récréation réduit, sanction écrite, information aux familles...

La situation des élèves à besoins éducatifs particuliers manifestant des difficultés durables et récurrentes appelle une collaboration avec la famille, la psychologue de l'Education nationale et/ou des partenaires de soins dans le cadre de la mise en place d'équipes éducatives ou de Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS pour les enfants relevant d'un handicap).

Ces dispositifs portent leur fruit. Mais les effets ne sont pas immédiats et ne se mesurent que sur le long terme.

Le temps de récréation de la pause méridienne encadré par 11 animateurs est une séquence complexe compte tenu du nombre d'enfants (400) et des espaces disponibles. Sur ce temps, la petite cour est exclusivement réservée au CP.

L'équipe d'animation ne relève pas de tensions majeures entre les élèves.

Un cahier de relevés d'incidents a toutefois été mis en place, et une mise en relation systématique avec les parents est instaurée à partir de trois incidents concernant un enfant.

A l'image du temps scolaire, la pratique du « foot de cour » représente la majorité des incidents entre enfants. L'équipe d'animation a suspendu ce jeu dans l'attente de la mise en place d'un nouveau cadre pour la pratique de ce jeu.

### « SAVOIR ROULER A VELO » ET « PREVENTION ROUTIERE »

L'apprentissage du vélo, décrété priorité nationale par le comité interministériel de la sécurité routière depuis 2018, est appelé à se généraliser avec le programme « Savoir rouler à vélo » destiné aux enfants de 6 à 11 ans.

Ce programme vise à promouvoir la pratique d'une activité physique régulière encourageant un mode économique et écologique de déplacement, mais également à apprendre les conditions de sécurité de la pratique du vélo sur la voie publique.

Dans l'attente des modalités concrètes de cette généralisation à l'ensemble des académies, l'école Lazare-Carnot met en place deux dispositifs en direction des élèves de CP et de CM1 pour l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée en 6<sup>e</sup>.

#### L'apprentissage du vélo au CP

Une majorité d'élèves de CP a bénéficié d'un premier apprentissage en maternelle (projet « biclou » pour les Grandes Sections de la maternelle Gustave Bienvêtu) ou au sein de la famille et beaucoup maîtrisent déjà les rudiments du pilotage.

Les séances organisées dans le cadre du projet pour les élèves de CP vise à consolider ses premiers apprentissages et à acquérir les fondamentaux plus complexes propres aux déplacements dans différents environnements et en particulier en ville : garder sa trajectoire, s'arrêter rapidement, slalomer sans risque, respecter les distances, maîtriser sa vitesse...

Le projet se déroule dans l'école sur 5 demi-journées, soit 5 séances par élève, avec l'intervention d'un éducateur sportif spécialisé de l'association « Vélocité » de Colombes.

Le coût du projet d'un montant de 1 350€ est entièrement pris en charge par la coopérative scolaire.



## La prévention routière au CM1

C'est un dispositif proposé par la direction de la sécurité et de la prévention de la municipalité pour les classes de CM1.

L'atelier comporte une phase théorique en classe et un volet pratique qui se déroule dans la cour avec des vélos sur une piste d'éducation routière balisée et installée pour l'occasion (panneaux de signalisation, passage piéton...).

Ce projet vise à préparer les enfants à une circulation autonome et sûre à pied ou à vélo et à attirer l'attention sur les comportements dangereux.

## **LES PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTES**

Les séjours de classes de découvertes concernant six classes de l'école ont été présentés lors du précédent conseil d'école, des informations complémentaires concernant le séjour de la classe de Madame ABOUMEZRAG et les modalités de financement des classes « autogérées » sont présentées.

La classe de CE1 Madame ABOUMEZRAG bénéficiera d'un séjour ayant pour thématique « la découverte de la ferme ». Ce séjour est organisé par la municipalité avec l'aide d'un prestataire spécialisé et aura lieu du 23 au 27 mars 2020 au Manoir d'Argueil en Seine-Maritime.

Le coût financier des classes dites « autogérées » organisées par l'école est un élément essentiel dans la mise en œuvre de ces projets et fait l'objet d'une attention toute particulière afin d'alléger les participations financières à la charge des familles.

Ces participations sont progressives et calculées selon les Quotients Familiaux, de 125€ à 250€, avec la possibilité d'effectuer jusqu'à trois versements. Ces modalités visent à n'exclure aucun enfant pour des raisons financières.

Par ailleurs, le choix des prestations (distance, types d'activités...) est opéré pour limiter le coût des séjours entre 350€ et 400€ la semaine par enfant.

Une part importante du coût de ces séjours est prise en charge par la coopérative de l'école grâce notamment aux différentes actions de financement conduites tout au long de l'année (vente de gâteaux, les « Nuits de Lazare », la fête de l'école...).

La municipalité contribue également à soutenir ces projets par une aide financière directe d'un montant de 2 455€, et avec la mise à disposition d'un animateur du centre de loisirs pour l'un des séjours.

## **LES PROJETS CULTURELS DE PROXIMITE**

Les PCP désignent des projets culturels portés par les enseignants construits en partenariat avec la direction de la culture de la ville, soutenus financièrement par la municipalité.

Ces projets s'appuient partiellement ou intégralement sur les ressources et associations culturelles de Colombes.

Deux classes bénéficient cette année de ce dispositif.

« M. et Mme Crado s'invitent à l'école » (Classe de cycle 2 de M. Bézier)

Ce projet mené en partenariat avec la « Cave à théâtre » et une intervenante marionnettiste s'inscrit dans le cadre du « festival des bancs publics » organisé chaque année à Colombes, ayant comme thème pour cette édition « Mon banc, Ma planète ».

Cette action vise à sensibiliser les élèves à l'éco-responsabilité avec la fabrication de marionnettes avec du matériel de récupération et le détournement d'objets du quotidien.



Des parents sont sollicités pour la fabrication des marionnettes. La coopérative de l'école et la somme allouée par la municipalité d'un montant de 726€ pour développer ce projet permettront de financer l'intervenante.

La restitution de ce projet sera présentée au mois de juin lors du festival des bancs publics.

« Ecriture à 3 mains » (Classe de CM2C de Mme Akakpo)

La classe de Madame AKAKPO est engagée dans un projet d'écriture d'un livre en partenariat avec des résidents de la maison de retraite de La Roseraie située à proximité de l'école.

Des parents sont également investis dans ce projet qui met l'accent sur les échanges intergénérationnels.

Pour la conception du livre, il a été fait appel à l'intervention de Raphaël, animateur de l'accueil de loisirs, pour les illustrations et à un écrivain pour l'écriture.

La coopérative de l'école et la somme allouée par la municipalité d'un montant de 840€ pour développer ce projet permettront de financer les interventions de l'écrivain.

### **TRAVAUX ET EQUIPEMENTS**

Durant les vacances d'hiver, les sanitaires de la grande cour ont été rénovés : réfection des murs et du faux-plafond, changement des portes, pose d'urinoirs.

Par ailleurs, deux classes de CM2 ont été équipées de VPI (Vidéoprojecteurs interactifs).

Déjà présent dans deux autres classes, cet équipement remplace le « tableau noir » traditionnel. Il est composé d'un tableau blanc, type véléda, d'un vidéoprojecteur interactif muni d'une caméra infrarouge et d'un ordinateur.

Il permet à l'enseignant d'intégrer à ses séances pédagogiques des supports numériques, tels que des vidéos, des photos, du texte ou pages internet, production des élèves ... sur lesquels les enfants peuvent interagir.

### **LA RENTREE 2020**

A ce stade de l'année le mouvement des élèves en cours de scolarité lié notamment aux mobilités géographiques n'est pas encore mesurable. Ces phénomènes n'impactent que très peu l'effectif global.

Les montées pédagogiques concernant les élèves du périmètre scolaire sont en revanche bien appréhendées et permettent d'envisager une légère baisse des effectifs en CP.

Le périmètre scolaire qui a été l'an dernier révisé suite à l'ouverture de l'école Georges Pompidou est désormais stabilisé.

Faute d'effectifs suffisants, les élèves des niveaux CE2, CM1 et CM2 de l'école Georges Pompidou ont été accueillis cette année à l'école Lazare Carnot. L'accueil, à la rentrée, des élèves de CM1 et de CM2 dans cette nouvelle école n'est pas acté et sera lié au nombre d'inscriptions. Le cas échéant, ces élèves seront scolarisés à Lazare Carnot.

Bien que moins prononcée que prévu, la baisse des effectifs a entraîné, cette année, la fermeture d'une classe. Les mesures de carte scolaire pour la rentrée ne seront prononcées par la Directrice Académique qu'après les élections municipales. Mais, la confirmation de la tendance à la baisse des effectifs ne devrait pas occasionner une nouvelle fermeture de classe.





**Prochain conseil d'école : jeudi 11 juin 2020**



## Règlement de la cour d'école élaboré par le conseil de délégués

La récréation doit être un temps de détente pour tous.  
Chacun doit être respecté et pouvoir se détendre en jouant, en se promenant, en discutant...

Les manquements à ce règlement peuvent entraîner les sanctions prévues par le règlement intérieur de l'école.

<i>Les élèves</i>	<i>Les règles</i>
<p><b>Nous ne voulons être ni insultés !</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas se moquer ou insulter un camarade.</li><li>- Pas d'agressivités verbales</li></ul>
<p><b>ni agressés !</b></p> 	<p>Il faut faire attention aux autres.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pas de bagarres, ni de gestes ou de coups violents</li><li>- Si on bouscule ou si on fait mal à quelqu'un involontairement, il faut s'excuser et s'assurer qu'il va bien.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ En cas de gestes involontaires : arrêter le jeu et s'excuser.</li><li>▶ Ne pas répondre à l'agressivité par l'agressivité, ni à la violence par la violence.</li><li>▶ Si nécessaire, demander aux adultes présents dans la cour d'intervenir.</li><li>▶ Quand on a un problème, ou quand un camarade a un problème, on doit en parler à un adulte présent dans la cour.</li><li>▶ Les filles et les garçons jouent ensemble en récréation.</li></ul>	
<p><b>Nous avons le droit de nous amuser</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les jeux de ballons sont autorisés avec les ballons mis à disposition par l'école.</li><li>- Les petites balles sont autorisées seulement pour jouer à la main.</li></ul> <p>Attention : pas de jeux de ballons à 8h50, à 13h20 et à 16h30 car il y a trop d'enfants dans les cours. Le mardi, c'est une journée sans ballon.</p> <p><u>Récréations des CE1</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les élèves qui veulent jouer au ballon vont dans la grande cour.</li><li>- Les élèves de la grande cour (CM2) peuvent aller dans la petite cour pour discuter, papoter, faire des jeux calmes...</li><li>- Ne pas circuler sur la passerelle pendant les récréations.</li></ul>
<p><b>Nous voulons conserver un environnement propre et agréable</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les déchets doivent être déposés dans les poubelles</li><li>Les sanitaires doivent rester propres et en bon état</li><li>- Tirer les chasses d'eau.</li><li>- Ne pas jouer, ni gaspiller le papier (essuie-main et papier toilette), l'eau ou le savon.</li><li>- Ne pas dégrader le matériel : distributeurs de papier et de savon, les portes, les dalles du plafond...</li></ul>
<p><b>Nous voulons être protégés et les adultes doivent pouvoir nous surveiller</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas aller dans les classes ou circuler dans les couloirs pendant les récréations sans autorisation.</li><li>- Ne pas jouer et respecter l'intimité de chacun dans les toilettes.</li></ul>